



Procès-verbal de la séance du 19 février 2018
à 20h00, salle du Polymatou à Bevaix

Ordre du jour

1. Appel nominal.
2. Procès-verbal de la séance du 11 décembre 2017.
3. Procès-verbal de la séance du 18 décembre 2017.
4. Adoption du règlement communal sur les déchets.
5. Demande de crédit de Fr. 200'000.- pour le remplacement du tracteur pour le service forestier.
6. Demande d'un crédit d'étude de Fr. 139'000.- pour la première étape de la révision du plan d'aménagement communal.
7. Demande de crédit de Fr. 74'467.- pour la mise en séparatif des eaux claires et eaux usées à Saint-Aubin-Sauges (Mesure 12 du PGEE).
8. Demande de crédit de Fr. 147'873.- pour la mise en séparatif des eaux claires et eaux usées à Saint-Aubin-Sauges (Mesure 13 du PGEE), ainsi que l'installation d'une borne hydrante.
9. Demande de crédit de Fr. 217'554.- pour l'équipement des parcelles dans le quartier « Les Vignes de Bayard », à Saint-Aubin-Sauges.
10. Rapport du Conseil communal sur la communalisation de la structure d'accueil de Vaumarcus-Vernéaz.
11. Informations du Conseil communal.
12. Divers et questions écrites.

M. T. Pittet, président du Conseil général, souhaite la bienvenue à chacun.

Il lit la lettre de démission de M. Jacques Péter-Contesse qui, pour raisons professionnelles et de santé, ne poursuivra pas son mandat de conseiller général, avec effet immédiat.

MM. Tristan Bühler et Olivier Porret démissionnent de la commission des relations publiques avec effet immédiat.

1. Appel nominal :

L'appel nominal fait ressortir la présence de 35 membres. La majorité est à 18 voix.
Excusés : Mmes et MM. Stéphane Allemanno, Florence Nater, Aïcha Hessler-Wyser, Cédric Weibel, Aldo Glardon, Arvind Shah.

M. T. Pittet souhaite la bienvenue à Mme Marie-Hélène Kohler, première vient ensuite de la liste socialiste, qui remplace M. Jacques Péter, démissionnaire. Elle est applaudie chaleureusement.

Il demande si le Conseil communal ou le Conseil général ont des modifications de l'ordre du jour à soumettre à l'assemblée.

M. G. Bertschi informe les conseillers généraux que le Conseil communal souhaite retirer quelques points à l'ordre du jour, afin que les commissions concernées aient le temps de débattre et de donner leurs préavis sur les demandes de crédit en question.

Il explique que le Conseil communal n'a aucune intention de court-circuiter les commissions, et qu'il ne renouvellera pas ce mode de faire. Mais la période de transition dans laquelle se trouve le Conseil communal oblige à travailler dans l'urgence. Le Conseil communal avait cru comprendre que les partis politiques feraient preuve de compréhension lors du démarrage de la commune, et il en appelle à cette compréhension. Il faut compter dans le meilleur des cas au moins un mois et demi entre la finalisation du dossier et son acheminement final. Le Conseil communal a évalué la possibilité de différer certaines demandes de crédit qui figurent à l'ordre du jour, et en a évalué les conséquences.

Il demande au président de retirer les points 4, 8 et 9 de l'ordre du jour. Pour les autres points, les chefs de dicastères donneront les raisons de leur maintien.

M. A. Allisson annonce trois changements de sièges dans les commissions.

M. Jean Bergamin propose le remplacement de deux personnes démissionnaires de la commission des relations publiques.

M.T. Pittet propose l'ordre du jour modifié suivant :

2. Procès-verbal de la séance du 11 décembre 2017.
3. Procès-verbal de la séance du 18 décembre 2017.
4. Election et remplacement dans diverses commissions.
5. Demande de crédit de Fr. 200'000.- pour le remplacement du tracteur pour le service forestier.
6. Demande d'un crédit d'étude de Fr. 139'000.- pour la première étape de la révision du plan d'aménagement communal.
7. Demande de crédit de Fr. 74'467.- pour la mise en séparatif des eaux claires et eaux usées à Saint-Aubin-Sauges (Mesure 12 du PGEE).
8. Rapport du Conseil communal sur la communalisation de la structure d'accueil de Vaumarcus-Vernéaz.
9. Informations du Conseil communal.
10. Divers et questions écrites.

➤ **La modification est acceptée à l'unanimité.**

2. Procès-verbal de la séance du 11 décembre 2017.

Aucune correction n'étant demandée à ce procès-verbal, il est accepté à l'unanimité, avec remerciements à son auteur.

3. Procès-verbal de la séance du 18 décembre 2017.

Une modification est demandée par Mme N. Vauthier, en page 10: il s'agit de l'anneau d'athlétisme du Littoral neuchâtelois de Colombier et non de Bevaix. Le procès-verbal est ensuite accepté à l'unanimité.

4. Election et remplacement dans diverses commissions.

M. A. Allisson propose, pour le groupe Socialiste, les nominations suivantes :

- M. D. Bunic à la commission des finances
- Mme F. Nater à la commission technique
- Mme N. Humbert-Droz à la commission des rives et forêts

M. J. Bergamin propose, pour le groupe de l'Entente :

- MM. M. Rognon et J. Bergamin à la commission des relations publiques.

M. T. Pittet propose, s'il n'y a aucune opposition, d'élire ces personnes par acclamation, ce qui est fait.

5. Demande de crédit de Fr. 200'000.- pour le remplacement du tracteur pour le service forestier.

M. T. Egger explique les raisons pour lesquelles ce point a été maintenu à l'ordre du jour : la procédure a été respectée. Le montant était prévu au budget des investissements, la commission forestière a été consultée et a émis un préavis favorable.

M. J. Gaudichon, au nom du groupe PLR, souhaite que la décision concernant cette demande de crédit soit reportée ultérieurement, et demande une non-entrée en matière sur ce point de l'ordre du jour.

En possédant la 5^{ème} plus grande surface forestière du canton, il est primordial à ses yeux que la commune se fixe une stratégie précise dans sa politique de bûcheronnage. Jusqu'à l'an dernier, la commune de Bevaix était équipée d'un centre forestier bien développé, tandis que les communes de la Béroche déléguaient la totalité de leurs opérations de bûcheronnage à des entreprises privées. Il est important maintenant de trouver le meilleur dosage entre communalisation d'une partie des activités et sous-traitance à des privés. Le groupe PLR ne remet pas en cause le centre forestier de Bevaix, et se réjouit de constater qu'il emploie deux apprentis. Il ne remet pas en cause non plus le fait que le tracteur actuel semble manifestement arriver à bout de course. En revanche, ce qui motive la volonté du PLR de faire patienter la demande de crédit, c'est le choix dudit véhicule. S'inscrit-il parfaitement dans la nouvelle politique de bûcheronnage de La Grande Béroche ? Sera-t-il doté d'une polyvalence qui permettrait des synergies avec les autres services de la commune ? 6'000 heures d'utilisation en 23 ans représentent environ 260 heures par an, soit une heure par jour de travail, ce qui est faible. Un modèle plus polyvalent permettrait-il d'autres utilisations ? Il s'agit d'un investissement important, le PLR souhaite donc que la commission technique soit préalablement consultée sur le choix du véhicule et que celui-ci s'inscrive dans une vision plus globale du parc de véhicules de La Grande Béroche. Il réitère donc la non-entrée en matière, pour ce soir, de cette demande de crédit.

M. M. Rognon annonce que le groupe de l'Entente refusera également l'entrée en matière de cette demande de crédit, car il estime qu'il est trop tôt et qu'il n'y a pas assez de recul pour investir dans un tel objet. De plus, bien que la commission des rives et forêts ait été consultée, selon l'article 115, alinéa 3 du règlement général de commune, les attributions de cette commission sont stipulées dans un règlement spécial dont on ne connaît pas encore la teneur. Le groupe de l'Entente propose le renvoi de cet objet en commission.

Mme V. Pantillon annonce que le groupe des Verts acceptera l'entrée en matière sur ce rapport et acceptera le crédit demandé pour l'achat de ce tracteur. La commission des rives et forêts s'est réunie et a pu obtenir toutes les informations nécessaires, d'où une acceptation à l'unanimité de cette demande. Elle est étonnée que les groupes PLR et de l'Entente ne désirent pas entrer en matière, ne comprend pas les raisons de ce choix et pense qu'il est excessif de consulter encore la commission technique sur ce dossier. Le groupe des Verts a pu constater de visu que le tracteur arrive en bout de course et que le nouveau modèle est polyvalent, et a été convaincu du bienfondé de cette demande de crédit.

M. A. Allisson, au nom du groupe Socialiste, partage l'avis du groupe des Verts. Il est aussi conscient qu'une politique générale présentée de manière plus précise de l'exploitation de la 5^{ème} commune forestière du canton sera nécessaire. Le groupe votera l'entrée en matière et acceptera le crédit demandé.

M. T. Egger rebondit sur l'éventuelle non-entrée en matière en précisant que le tracteur actuel a déjà 24 ans, il fonctionne mais une grosse panne n'est pas à exclure, laquelle générerait des frais importants. Il insiste sur le fait que le tracteur prévu est justement polyvalent. Il n'y aurait aucun problème pour qu'il soit également utile au service des travaux publics. Le tracteur de Gorgier, qui a 30 ans et arrive aussi en fin de vie, est souvent utilisé l'hiver avec une lame, puis il cailloute par l'arrière. Ce qui voudrait dire, puisque le service forestier fonctionne l'hiver pour les coupes, que le tracteur devrait aussi être utilisé par le service des travaux publics. Bien que polyvalent, il ne pourrait pas être utilisé pour les deux services à la fois. De plus, ce tracteur est essentiellement destiné aux travaux forestiers. Si l'assemblée accepte l'entrée en matière de la demande, il présentera un PowerPoint pour imager le projet.

M. T. Pittet propose de voter l'entrée en matière :

- **L'entrée en matière est refusée par 20 voix contre 12, et 2 abstentions.**

6. Demande d'un crédit d'étude de Fr. 139'000.- pour la première étape de la révision du plan d'aménagement communal.

M. F. Del Rio explique que, outre l'obligation légale de revoir le plan d'aménagement local tous les 15 à 20 ans, il y a là l'opportunité, donnée par la fusion, de coucher sur le papier une vision politique de notre territoire dans son ensemble et non plus par petits bouts. De plus, ce crédit était porté au compte des investissements et trois commissions ont été sollicitées. Voici donc les raisons du maintien de ce point à l'ordre du jour. Un PowerPoint a été préparé, qui sera présenté à l'assemblée en cas d'entrée en matière.

M. B. Schumacher annonce, au nom de la commission de l'aménagement du territoire et des transports, qu'il n'y aura pas de prise de position sur ce crédit, vu que la commission n'a pas été consultée au préalable, mais cependant bien informée sur le contenu de ce rapport.

Mme Sera Pantillon, au nom de la commission du développement local et durable, annonce que le dossier complet a été présenté lors d'une séance qui a réuni également les commissions d'urbanisme et d'aménagement du territoire et des transports. Elle remercie le Conseil communal pour le rapport détaillé de cette demande et pour l'organisation de cette séance d'information. La commission s'interroge cependant sur le mandat donné au RUN, bien que sa compétence ne soit pas remise en cause, et sur le montant final de la révision du PAL, qui avoisine les Fr. 900'000.-. Bien que la commission comprenne bien qu'il ne s'agit pas de voter sur ce montant final ce soir, elle relève que, une fois ce crédit accepté, il ne sera plus question de faire marche arrière. Est-ce que le Conseil communal a procédé à un appel d'offres avant de se décider pour le RUN, y a-t-il eu des comparaisons entre différents bureaux, et qu'est-ce qui a convaincu le Conseil communal de choisir le RUN ? En conclusion, la

commission n'a pas formellement pris position sur cette demande de crédit et ne formule pas d'opposition de principe.

M. M. Rognon, au nom du groupe de l'Entente, annonce que l'entrée en matière de cet arrêté sera refusée. Le groupe y serait plutôt favorable, mais le manque de discussions au sein des commissions remet en cause le rôle du Conseil général et l'existence même des commissions et, selon l'article 42, alinéa 3 du règlement général de commune, le groupe de l'Entente propose son renvoi en commission.

M. A. Allisson relève que le groupe Socialiste a eu les mêmes interrogations, mais il soutiendra l'entrée en matière de cette demande de crédit, car il faut que les choses avancent.

Mme S. Pantillon dit que le groupe des Verts s'est penché sur le rapport du Conseil communal sur la révision du PAL avec une grande attention. Il s'agit d'une étape importante pour la nouvelle commune et une occasion rare de planifier sur la durée le développement territorial et sociétal de La Grande Béroche. Cela permettra une véritable opportunité de modeler notre territoire communal afin de l'unifier et de lui donner une vision commune. Pour le groupe des Verts, il est extrêmement important de saisir cette opportunité pour donner, par exemple, plus de place aux transports publics, aux espaces verts et communautaires. Bien qu'il comprenne l'ampleur de ce travail et ne remette pas en cause sa nécessité, il reste quelque peu sceptique quant au coût qu'il engendre. Aucune comparaison ne peut être faite avec de précédentes révisions, puisque c'est la première fois que cette étude a lieu pour notre commune. Le Conseil communal a-t-il des chiffres comparables à d'autres communes ? Le groupe des Verts appuie la question de la commission du développement local et durable sur le choix du RUN, bien qu'il soit conscient qu'il n'est pas de son ressort de choisir le bureau chargé du mandat. Les Verts acceptent le crédit demandé.

M. J. Gaudichon annonce que le groupe PLR acceptera l'entrée en matière sur ce sujet.

M. T. Pittet propose de voter l'entrée en matière de ce crédit d'étude pour le PAL :

➤ **L'entrée en matière est acceptée par 27 voix contre 7.**

M. F. Del Rio présente un PowerPoint expliquant en détail cet outil de développement qu'est le PAL, lequel répondra aux questions qui pourraient encore se poser, et relatant les différentes étapes déjà parcourues. La situation est idéale, vue que La Grande Béroche vient de débiter, et trois commissions sont concernées par ce dossier. La représentativité des citoyens est bien là, toutes tendances, sensibilités et villages confondus. Au sujet du choix du RUN, il l'explique par le fait que cette problématique a été au cœur du débat dans différentes communes, et que le RUN avait été sollicité, comme interface entre les différentes institutions de l'Etat et les communes. Il était au courant de toutes les problématiques du territoire et très précieux à ce niveau-là. De plus, Le RUN a la particularité de faire ressortir des idées, au moyen d'ateliers entre autres. A la remarque que, si l'on accepte le crédit d'étude de Fr. 139'000.-, on accepterait le processus dans son entier, estimé à Fr. 900'000.-, il répond que ce n'est pas tout à fait exact. Il faudra avancer étape par étape dans la bonne direction en toute transparence.

Mais il insiste sur le fait que le choix final appartient au Conseil général.

Il ajoute encore que la Comul et Bevaix, qui en fait partie, n'ont pas été oubliés. La chance de La Grande Béroche est d'avoir un pied dans la Comul, ce qui permettra probablement, dans le cadre du projet d'agglomération, d'obtenir quelques subventions, mais surtout de savoir ce qui se passe au centre du Littoral.

Il insiste encore sur les élections communales qui auront lieu au milieu de ce processus. Il souhaite terminer cette législature avec un avant-projet du PAL ficelé afin de pouvoir le transmettre aux personnes qui reprendront le dossier.

A retenir encore que le politique est impliqué dans chacune de ces étapes importantes et a le choix de décider de voter ou non le crédit pour l'étape suivante, et d'en définir les contours.

Il précise que le RUN ne pourra pas répondre à un appel d'offre pour les phases suivantes du PAL. Ce seront des spécialistes qui seront appelés à intervenir pour la suite.

Les montants avancés dans le rapport sont approximatifs mais concordent avec ce qui a déjà été réalisé dans d'autres communes.

A un PAL de qualité correspondra un territoire de qualité.

M. A. Allisson dit que montant global de Fr. 900'000.- a courroucé le groupe Socialiste, mais quand le Conseil communal parle d'estimation, est-ce à la baisse ou à la hausse ?

M. F. Del Rio répond que c'est une estimation honnête en consultant les spécialistes et en recoupement avec d'autres études. Il ne peut pas en garantir le respect, ce sera aussi la responsabilité du Conseil général et des trois commissions qui vont plancher sur ce dossier.

M. J. Gaudichon dit que le groupe PLR a eu le loisir de débattre de cette demande de crédit, puisque le conseiller communal en charge du dossier compte parmi ses rangs. Dans sa grande majorité, le groupe PLR acceptera le crédit d'étude tel que présenté.

M. T. Pittet propose de voter la demande de crédit de Fr. 139'000.- pour la première étape de la révision du plan d'aménagement :

- **La demande de crédit est acceptée par 27 voix contre 7.**

7. Demande de crédit de Fr. 74'467.- pour la mise en séparatif des eaux claires et eaux usées à Saint-Aubin-Sauges (Mesure 12 du PGEE).

M. A. Béguin explique que, parmi les trois demandes de crédit portées à l'ordre du jour concernant des mises en séparatif, cette demande est la plus urgente, du fait que la maison pour laquelle nous devons poser la conduite d'eau claire est en fin de construction, et que les aménagements extérieurs vont bientôt être réalisés.

M. M. Rognon annonce que le groupe de l'Entente, pour les raisons déjà évoquées précédemment, refusera l'entrée en matière de cette demande de crédit et propose son renvoi en commission. Il ne se prononce pas sur la nécessité de cet arrêté, mais sur la manière dont celui-ci a été amené.

M. J. Gaudichon dit que le groupe PLR a débattu également de la manière dont cette demande de crédit a été amenée mais, dans un souci d'indulgence et de faire avancer les choses, il acceptera l'entrée en matière de cette demande de crédit.

Mme V. Pantillon, au nom du groupe des Verts, annonce qu'il entrera en matière pour cette demande de crédit urgente, mais regrette aussi la procédure qui n'est pas parfaite. Il faut cependant faire preuve d'indulgence.

M. A. Allisson, pour le groupe Socialiste, estime que vu l'urgence des travaux, on ne privera pas le propriétaire de la maison d'eau courante.

M. T. Pittet propose de voter l'entrée en matière :

- **L'entrée en matière est acceptée par 29 voix contre 5.**

M. A. Béguin fait une présentation rapide des travaux prévus au moyen du rétroprojecteur. Il s'agit d'une mise en séparatif classique. Le projet sera subventionné à hauteur de 40%.

M. T. Pittet propose de voter l'arrêté concernant la demande de crédit de Fr. 74'467.- pour la mise en séparatif des eaux claires et eaux usées à Saint-Aubin-Sauges (Mesure 12 du PGEE) :

- **L'arrêté susmentionné est accepté par 29 voix contre 5.**

8. Rapport du Conseil communal sur la communalisation de la structure d'accueil de Vaumarcus.

M. G. Bertschi rappelle que si ce dossier n'a pas passé devant une commission, c'est parce qu'il n'y a pas de commission du parascolaire. Cette commission existait au début, mais l'assemblée l'a retirée du règlement général communal. Cette opération ne coûtera rien à la commune, au contraire il serait même possible de faire une économie. Il rappelle rapidement les enjeux de cette communalisation : l'enjeu principal est l'existence même de la structure de Vaumarcus-Vernéaz, La Noisette Magique. Sans communalisation, cette structure risque de se retrouver d'ici le mois de juillet sans organe de gestion, et risque également une interdiction d'exploitation par l'OAEF. Si cette structure devait disparaître, la commune de La Grande Béroche serait encore davantage en-dessous des quotas pour l'enfance. Le déficit est d'environ 50 à 60 places pour l'ensemble de la commune.

Le deuxième enjeu est qu'une organisation complète du fonctionnement des structures d'accueil et de leur mode de direction est en réflexion. Il s'agit de savoir si nous englobons La Noisette Magique, ou si nous considérons que nous n'avons pas à nous occuper de cette structure privée.

Il s'agit finalement aussi de tenir la promesse faite par le Conseil communal de Vaumarcus-Vernéaz de communaliser cette structure. Il rappelle donc qu'il s'agit d'une opération « blanche », voire bénéficiaire. Il ne peut pas être plus précis, car les revenus d'une structure d'accueil sont essentiellement conditionnés par la capacité contributive des parents.

M. B. Schumacher demande si les locaux de La Noisettes Magique sont déjà aux normes cantonales ?

Réponse positive de **M. G. Bertschi**.

M. J.-C. Junod invite l'assemblée à accepter cette communalisation, la raison en étant que cela donne la possibilité à onze enfants d'être accueillis dans l'un des plus beaux villages de La Grande Béroche.

Mme M. Tenot-Nicati, au nom du groupe des Verts, remercie le Conseil communal pour ce rapport, suffisamment clair et bien présenté pour que le groupe l'accepte sans hésitation aucune. Elle relève l'importance d'unifier les statuts et les modes de fonctionnement des structures d'accueil d'une même commune et, de ce fait, la communalisation de La Noisette Magique est plus que logique, elle est nécessaire.

Elle relève également que la charge totale pour notre collectivité ne va pas grever le budget 2018, puisque l'on est en-deçà de ce qui est prévu au plan budgétaire.

Proposer des structures d'accueil aux familles habitant ou souhaitant s'installer à La Grande Béroche est primordial dans la société actuelle. Les adapter au nombre des familles existantes est fondamental.

Il reste encore au Conseil communal de faire le pas suivant que le groupe des Verts attend, soit d'envisager, dans un futur proche, des structures analogues à Fresens et Montalchez, et que la structure d'accueil de Bevaix soit agrandie ou déplacée au Closel pour permettre un accueil élargi.

En conclusion, le groupe des Verts acceptera la communalisation de La Noisette Magique.

M. O. Bevay relève que, en 2014, ce sont des particuliers, bénévoles, qui ont ouvert cette structure privée. Les locaux sont situés dans un bâtiment totalement rénové en 2012 et agréés par l'Etat, il n'y aura donc aucun frais. Les enfants viennent de plusieurs villages de la Haute Béroche, les transports sont organisés par l'école. Cette structure tient à cœur aux habitants de Vaumarcus-Vernéaz, mais aussi de la Haute Béroche. Il recommande par conséquent d'accepter cette communalisation.

M. J. Gaudichon, au nom du groupe PLR, salue cette proposition de communalisation et relève tout le bon sens de cette démarche. Il est attentif aux structures parascolaires de l'ensemble de la commune et se réjouit d'entendre les propositions du Conseil communal. Il s'agit d'un gain en qualité pour les utilisateurs, avec possiblement même des économies, donc cette Noisette est vraiment Magique !...

M. J. Bergamin, de l'Entente, annonce que son groupe acceptera la proposition du Conseil communal.

M. T. Pittet propose de voter l'entrée en matière :

- **L'entrée en matière est acceptée à l'unanimité.**

M. T. Pittet donne lecture de l'arrêté concernant la communalisation de la structure d'accueil La Noisette Magique de Vaumarcus-Vernéaz et le soumet au vote :

- **L'arrêté susmentionné est accepté à l'unanimité.**

9. Informations du Conseil communal.

B. Bertschi souhaite apporter deux informations :

La première est la grande inquiétude du Conseil communal en ce qui concerne la surcharge de travail des collaborateurs et des conseillers communaux. Il y a énormément de travail, et la santé des employés le préoccupe. Si l'un des collaborateurs devait être en arrêt de travail pour cause de surmenage, cela ne ferait qu'aggraver le problème. En cause tout le processus de démarrage de la commune, le transfert des charges (26 communaux par le passé, 5 aujourd'hui à mi-temps). Cela se traduit déjà par un nombre élevé d'heures supplémentaires, qu'il faudra bien rattraper, ce qui ne fera que reporter le problème. Une autre raison peut être la dotation en personnel un peu trop limitée dans certaines communes, ce qui rejaillit aujourd'hui sur La Grande Béroche. Le Conseil communal étudie des solutions de rationalisation, notamment au travers d'automatismes informatiques. Mais mettre en place des nouveaux logiciels pour pouvoir rationaliser le travail viendra se superposer au travail courant dans un premier temps. Aucune revendication n'est présentée ce soir, il s'agit de sensibiliser l'assemblée à ce phénomène, qui implique des personnes qui ont des limites à leur engagement au travail.

La seconde information est pour indiquer les dates des prochaines séances du Conseil général, qui auront le lieu le 16 avril et le 18 juin prochain.

10. Divers et questions écrites.

M. J. Gaudichon souhaite faire une interpellation de la part du groupe PLR, sur le mode de paiement des jetons de présence des membres du Conseil général et des commissions.

« Monsieur le président, Mesdames et Messieurs,

Le groupe PLR souhaite formuler ce soir une interpellation que j'ai sobrement baptisée « Interpellation PLR février 2018 ».

Elle se divise en 2 parties.

Premièrement, nous invitons le Conseil communal à faciliter et encourager l'expansion des activités de l'Association des commerçants de La Grande Béroche, anciennement Association des commerçants de la Béroche, sur le territoire de Bevaix. En effet, à ce jour, les commerçants de Bevaix sont très largement sous-représentés parmi les membres adhérents, la faute non pas à un désintérêt mais simplement par méconnaissance de l'association. Parmi les différentes activités de cette association, on peut relever la mise en circulation de bons cadeaux qui sont acceptés chez tous les commerçants qui en sont membres.

Deuxièmement, le groupe PLR suggère au Conseil communal, et plus particulièrement au responsable des finances, de proposer au Conseil général une modification de l'arrêté relatif aux indemnités des membres du Conseil général, de ses commissions et délégations. Le groupe PLR propose dans ce cadre qu'une partie des jetons de présence des membres du Conseil général et des commissions soit convertie en bons cadeaux de l'Association des commerçants de La Grande Béroche, par exemple à hauteur de Fr. 20.- pour chaque jeton de Fr. 50.-. Nous laissons le soin au Conseil communal de statuer sur cette interpellation et de revenir vers nous avec une proposition de modification de l'arrêté en question.

Merci pour votre attention. »

M. G. Bertschi ne sait pas s'il est de coutume de répondre directement à une interpellation, et il ne se prononcera pas sur ce qui précède.

Il signale que l'assemblée des commerçants de la Béroche a eu lieu la semaine passée, à laquelle ont assisté trois conseillers communaux pour lui apporter le soutien des autorités de la commune de La Grande Béroche. Il pourrait y avoir des synergies à trouver entre les assemblées villageoises et les commerçants.

M. O. Bovay demande que dorénavant, lorsqu'il est question de la commune de Vaumarcus, il soit indiqué Vaumarcus-Vernéaz.

M. J. Wahli a pris note de la proposition du groupe PLR et informe le Conseil général que l'ACN est en négociation avec le canton au sujet des jetons de présence, qui nécessitent un listing pour les conseillers généraux et les membres des commissions qui ne font pas partie du Conseil général, afin de transmettre ces montants aux impôts. Il abonde dans le sens de la proposition du PLR, laquelle contraindra l'exécutif à trouver des solutions.

M. J. Bergamin annonce qu'il a été interpellé au sujet de factures d'eau payées, qui ont malgré tout fait l'objet d'un rappel.

M. J. Wahli a pris note de cette remarque et vérifiera auprès du service concerné.

M. A. Allisson relève encore que la presse a relaté que La Grande Béroche avait perdu 110 habitants. Quels pourraient en être les raisons ? Y a-t-il des inquiétudes dans la population pour que certains quittent la région ?

M. G. Bertschi répond que le Conseil communal a d'autres chats à fouetter que de s'inquiéter de ces 110 habitants en moins. Il peut y avoir beaucoup de raisons, dont l'une est que les jeunes quittent le noyau familial. Les autres ont été évoquées dans la presse de manière plus générale pour l'ensemble du canton. Il y a aussi eu quelques départs pour l'étranger.

La parole n'étant plus demandée, **M. T. Pittet** lève la séance à 21h17, en remerciant chacun pour son travail et sa participation.

La rédactrice du procès-verbal

Anne Cosandier
Adjointe au chancelier

Au nom du Conseil général

Le président
Thierry Pittet

La secrétaire
Sera Pantillon

Bevaix, le 16 avril 2018